

[Texte]

Mr. Attewell: Mr. Chairman, is it just a sheer coincidence that half our side is from Vancouver and Montreal? Strange how these things happen.

Clauses 8 and 9 agreed to.

On clause 10.

Mr. Warner: Mr. Chairman, I move that subclause 10.(3) of Bill C-64 be amended by adding immediately after "British Columbia" the following:

or in the area of Akwesasne in the Province of Ontario
or in the Province of Quebec.

As you know, this subclause deals with the locations that will be designated as international banking centres. I am suggesting, in addition to Vancouver and Montreal, that Akwesasne be considered. This community is unique in that it is a community that exists in two provinces, Ontario and Quebec, and I am quite pleased to see my neighbour and colleague *le député de Beauharnois—Salaberry* and *le député pour partie de cette circonscription*.

Akwesasne is also located in New York State in the United States. It is a relatively small community being only about 30 square miles in size, a population of about 10,000 people, 6,000 of whom live in the Canadian portion and 4,000 in the American portion. However, all citizens of Akwesasne have some very special rights and status through tradition and through existing law. Income earned by residents of Akwesasne and earned in this community is tax-free, tax-free both in Canada and in the United States and from state and provincial governments.

The citizens of Akwesasne also enjoy dual citizenship, something unique in North America and of special significance and importance to this committee when they are considering an international banking centre which could by this designation be available to conduct other financial activities in the banking field and possibly in the areas of other financial intermediaries.

As the committee knows, the job-creation potential of this designation is very limited. The committee suspects, and I quote, "Probably the banks will only transfer existing positions and will certainly not create many jobs". That is the indication this still continues.

• 1615

Although by this special designation the three communities of Montreal, Vancouver and Akwesasne would hope they would be able to conduct other affairs, other income-producing, job-creating activities would also be created. I suggest that of the three communities perhaps Akwesasne, because of its special rights already, would have a significant advantage in certain activities.

[Traduction]

M. Attewell: Monsieur le président, est-ce une simple coïncidence que la moitié de notre côté vienne de Vancouver et de Montréal? Ces choses sont étonnantes.

Les articles 8 et 9 sont adoptés.

Article 10.

M. Warner: Monsieur le président, je propose que le paragraphe 10.(3) du projet de loi C-64 soit modifié par addition, immédiatement après «Colombie-Britannique», de ce qui suit:

ou dans la région de Akwesasne dans la province de l'Ontario ou dans la province de Québec.

Comme vous le savez, ce paragraphe porte sur les endroits qui seront désignés centres bancaires internationaux. Je propose qu'on étudie, en plus de Vancouver et de Montréal, la candidature d'Akwesasne. Cette localité est unique car elle est située dans deux provinces, l'Ontario et le Québec, et je suis très heureux de voir mon voisin et collègue, le député de Beauharnois—Salaberry, et le député pour partie de cette circonscription.

Akwesasne est également situé dans l'État de New York aux États-Unis. C'est une localité assez petite, d'une superficie d'environ 30 milles carrés, qui compte une population d'une dizaine de milliers de personnes, dont 6,000 habitent la portion canadienne et 4,000 habitent la portion américaine. Cependant, tous les citoyens d'Akwesasne ont des droits et un statut bien particuliers que reconnaissent la tradition et la loi en vigueur. Les revenus gagnés sur place par les résidents d'Akwesasne ne sont pas imposables, ni au Canada ni aux États-Unis, ni par les États, ni par les provinces.

Les citoyens d'Akwesasne jouissent également de la double citoyenneté, ce qui est unique en Amérique du Nord, et particulièrement important pour ce comité lorsqu'il s'agit d'étudier la possibilité d'un centre bancaire international qui pourrait en même temps s'occuper d'autres activités financières dans le domaine bancaire et peut-être dans le domaine des autres intermédiaires financiers.

Comme le comité le sait bien, le potentiel de création d'emplois de cette désignation est très restreint. Le comité croit que les banques se contenteront probablement de transférer des postes existants et ne créeront certainement pas beaucoup d'emplois. Il semble qu'il en soit toujours ainsi.

Cette désignation spéciale permettrait aux trois localités, Montréal, Vancouver et Akwesasne, d'espérer pouvoir s'occuper d'autres affaires, d'autres activités productrices de revenus et créatrices d'emplois. Selon moi, sur les trois localités, c'est peut-être Akwesasne, en raison des droits particuliers dont elle jouit déjà, qui aurait un avantage important à l'égard de certaines activités.